

## *Document d'orientation du Forum pour la coopération en matière de développement de 2016*

Mars 2015, No. 3

### **Un programme de développement transformateur pour l'après-2015 exigera un cadre à plusieurs niveaux pour assurer le suivi et l'examen de la coopération au développement**

Les ODD proposés ont une portée beaucoup plus large que les Objectifs du Millénaire pour le développement qui ont fourni un cadre mondial pour la coopération au développement depuis ces 15 dernières années. Il importe de trouver de nouvelles solutions pour mobiliser, allouer et utiliser des quantités sans précédents de ressources financières nationales et internationales, publiques et privées, ainsi que d'autres moyens de mise en œuvre (MMO) avec plus d'efficacité. Des MOO sont proposés pour chaque objectif, à l'identique de l'ODD17, pour un partenariat mondial renouvelé en faveur du développement durable.

Toutes les parties prenantes seront tenues de bien comprendre les implications de la coopération au développement d'un programme de développement mondial unifié et universel. Il conviendra de renforcer plus particulièrement les capacités pour obtenir une approche intégrée des trois dimensions du développement durable : le développement économique, social et environnemental.

Le programme émergent de développement de l'après-2015 représente une occasion unique d'adapter et d'opérationnaliser les pratiques issues des processus de Monterrey et de Rio. Dans ce contexte, la grande variété des engagements de coopération au développement sera certainement complexe, composée d'un nombre considérable de cibles, d'interconnexions et d'une diversité de ressources financières et non-financières, mobilisées auprès de sources multiples et mélangées de différentes manières.

Cette complexité affectera également les moyens d'atteindre des résultats durables du développement. La mise en œuvre d'un tel programme nécessite plus particulièrement des dispositifs qui doivent être cohérents et simples, mais efficaces pour le suivi et l'examen de la coopération au développement, orientés vers le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel.

Un cadre efficace à plusieurs niveaux, associant les niveaux local, national, régional et mondial, devra encourager l'ensemble des parties prenantes à s'engager dans le suivi et l'examen des engagements de coopération au développement, qu'ils soient financiers ou non. Ce cadre devra s'appuyer sur les pratiques existantes et mettre à disposition des informations de qualité et en temps opportun sur les progrès réalisés.

#### ***Le niveau national est essentiel pour un suivi et un examen efficaces***

Les dispositions actuelles au niveau national nécessiteront certaines modifications et devront relever des défis pour être à la hauteur des engagements plus ambitieux et complexes. La tâche principale consistera à s'appuyer sur les mécanismes existants, à les rationaliser, à

### **Le suivi et l'examen de la coopération au développement seront toujours importants dans le cadre de l'après-2015**

Le suivi contribue à surveiller les progrès réalisés par rapport aux engagements de coopération au développement, fournit des informations sur les processus d'examen et informe le dialogue entre les parties prenantes. Il identifie les leçons et les exemples tirés des meilleures pratiques, et fournit une base de données probante pour améliorer les résultats.

Les examens représentent une opportunité essentielle pour partager les connaissances, apprendre mutuellement et progresser. En renforçant les systèmes et les processus d'examen, en particulier au niveau des pays, la responsabilisation - et, finalement, les résultats du développement durable - peuvent être atteints et améliorés.

Le suivi des engagements de coopération au développement dans le cadre de l'après-2015 sera difficile. Pourtant, les mécanismes de suivi et d'examen sont en constante amélioration et s'accompagnent de nombreuses possibilités de synergie permettant de mesurer les progrès vers les objectifs convenus. Une expertise technique solide sera nécessaire pour définir des indicateurs mesurables de manière transparente et inclusive.

Cette note d'orientation est basée sur une étude intitulée « Le suivi, l'examen et la responsabilité de la coopération au développement pour soutenir la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015 », par Angela Bester, une consultante indépendante. L'étude a été commandée par le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies dans le cadre d'un projet de recherche financé par UKAID sur « La coopération au développement dans le cadre de l'après-2015 ». Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations unies ou du Royaume-Uni. L'étude vise à rassembler des idées pour les discussions sur l'après-2015 préalable à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba au mois de juillet 2015 et à la Réunion de haut niveau du Forum de coopération au développement à New York au mois de juillet 2016.



Département des  
Affaires économiques et sociales  
des Nations unies



UKaid  
from the British people

***Utilisation de catalyseurs de responsabilité mutuelle pour identifier les changements et les défis dans le cadre du suivi et de l'examen de la coopération au développement***

Des catalyseurs de la responsabilité mutuelle peuvent être utilisés pour évaluer les changements possibles et les défis au niveau national après-2015, selon les termes et la portée des mécanismes de suivi et de responsabilisation. Les catalyseurs sont les lignes directrices et les processus qui soutiennent les changements de comportement des partenaires et des pays du programme dans la fourniture et l'utilisation de la coopération au développement. Ces changements contribuent à améliorer la qualité de la coopération au développement, qui à son tour contribue à atteindre des résultats de développement durables. Les enquêtes nationales menées par l'UNDAES pour le Forum de coopération au développement (FCD) ont identifié six catalyseurs de responsabilité mutuelle nationale.

**I) Le leadership politique** est démontré par une vision claire et objective du développement, systématiquement communiquée aux parties prenantes et aux citoyens. La mesure dans laquelle tous les autres catalyseurs peuvent être activés dépend en grande partie du leadership politique assuré par les gouvernements, aussi bien dans les pays des partenaires que dans les pays où se déroulent les programmes. Il s'agit d'une manifestation essentielle de l'appropriation et du leadership national dans les processus de développement.

**II) Les politiques de coopération au développement national** fournissent un cadre pour la gestion de la coopération au développement. Des politiques bien structurées énoncent les principes et les objectifs de la coopération au développement, et les rôles et responsabilités spécifiques ou la répartition du travail entre les différentes parties concernées. Elles expliquent les processus décisionnels et les moyens de suivi de la mise en œuvre. Idéalement, les politiques ne doivent pas être isolées mais associées aux stratégies et aux plans nationaux de développement (durable).

**III) Les cadres de suivi** varient aussi bien dans leur portée que dans leur contenu, en fonction d'un pays donné. En règle générale, ils surveillent les décaissements actuels et prévus, et assurent le

suivi des engagements futurs lorsqu'ils sont disponibles. Les aspects liés à la qualité de la coopération au développement figurent également dans certains cadres de suivi, et sont orientés par des engagements sur l'efficacité de l'Aide publique au développement (APD). Les cadres de suivi sont essentiellement des documents qui peuvent souligner les domaines et les indicateurs à surveiller, la fréquence du suivi et de l'élaboration des rapports, le format, et les rôles et responsabilités des parties membres du cadre. Ces cadres sont souvent le résultat d'une négociation entre les gouvernements partenaires et le programme. Des cadres de suivi efficaces comprennent un processus d'évaluation ou d'examen par rapport aux indicateurs fixés dans le cadre.

**IV) L'efficacité des structures institutionnelles pour la coopération au développement**, y compris les forums nationaux de coordination et les organismes de contrôle de la coopération au développement sont le quatrième catalyseur. Ces forums offrent une plateforme pour les acteurs de la coopération au développement et sont les plus influents pour discuter des progrès généraux visant à atteindre les engagements de coopération au développement. Ils doivent jouer un rôle important après 2015 dans un cadre de suivi et d'examen à plusieurs niveaux. Les organismes de surveillance comprennent les parlements nationaux, qui approuvent les budgets nationaux et peuvent jouer un rôle dans l'approbation des financements extérieurs. Ils comprennent également les institutions supérieures de contrôle qui sont une partie importante du cadre de la responsabilité nationale, chargées d'auditer les finances et la performance des institutions publiques.

**V) Les données et les informations** sont le cinquième catalyseur de la responsabilité mutuelle nationale. Dans les pays où se déroulent les programmes, des systèmes d'information sur la coopération au développement sont généralement en place ; toutefois, leur efficacité varie d'un pays à l'autre. Le plus souvent, ces systèmes comprennent les données financières, notamment les décaissements actuels effectués par les partenaires et les décaissements prévus sur la base des engagements fermes ; certains systèmes comprennent également des informations ventilées, souvent axées sur les subventions. Les systèmes peuvent également collecter des informations sur les modalités de

prestation et sur les progrès des projets et des programmes. Les partenaires collectent des quantités importantes d'informations sur la coopération au développement pour suivre les progrès et les résultats, et pour produire des rapports en utilisant différents types d'information et de formats.

**VI) Le développement des capacités** est le sixième catalyseur et la pierre angulaire pour s'attaquer aux différents changements et défis du suivi et de l'examen de la coopération au développement au niveau national pour l'après-2015.

### **Le développement des capacités comme fondement de la réussite**

Quel que soit le sens que l'on donne à ce concept, le développement des capacités demeure la composante essentielle permettant d'adapter avec efficacité tous les catalyseurs de la responsabilité mutuelle et de les faire correspondre au contexte de l'après-2015. Souvent les ministères chargés de la coordination de la coopération au développement disposent de capacités insuffisantes pour exécuter leur mandat, compte tenu de la disproportion entre leurs effectifs et leur lourde charge en matière de reddition de compte.

Les unités et les ministères de tutelle chargés de la coordination nationale de la coopération au développement doivent être renforcés. Le cas échéant, les partenaires devront soutenir le développement des capacités de ces unités dans les pays du programme, en fonction des évaluations approfondies des capacités qui déterminent la nature et l'étendue de l'appui nécessaire au renforcement des capacités.

Les unités devront fournir des conseils et des outils pratiques pour aider les ministères de tutelle et les autorités locales à utiliser, gérer et produire des rapports sur la coopération au développement. Elles devront également envisager d'établir des communautés de pratique pour le partage de connaissances et d'informations, qui seront prises en charge par les plateformes liées aux communautés régionales et mondiales.

Les parlements devront investir dans le développement des capacités pour la recherche indépendante sur les questions de coopération au développement, y compris le personnel de recherche parlementaire qui apportera ses connaissances techniques et des orientations politiques sur la coopération au développement. Il conviendra d'encourager les visites d'échanges

inter et infrarégionales entre les parlementaires pour faciliter la compréhension mutuelle de leurs rôles respectifs, et l'appréciation de la situation dans le domaine de la coopération au développement.

Les pays partenaires et les autres acteurs de la coopération au développement doivent assurer que leurs représentants nationaux disposent des compétences nécessaires pour comprendre les politiques et les procédures appliquées au niveau central, ainsi que les politiques nationales, les processus de planification et de budgétisation des pays du programme. Ils doivent également posséder les systèmes nécessaires pour fournir des informations précises et en temps opportun aux gouvernements chargés du programme.

Les partenaires devront investir dans le développement des capacités institutionnelles dans les pays du programme afin d'analyser les données nécessaires pour gérer efficacement la coopération au développement. Il s'agira notamment du développement des compétences des individus dans l'analyse des données ; l'appui au développement des politiques de données et d'information ; et le soutien en faveur de la révision et de la modernisation des systèmes d'information de la coopération au développement.

Tous les pays et les partenaires devront améliorer le suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la coopération au développement. Cela comprend le renforcement des capacités pour suivre les engagements financiers et autres MMO en plaçant l'accent sur le genre, en améliorant la production de rapports ventilés par sexe, et en développant des outils pour évaluer les résultats ou les effets des flux financiers et des autres MMO sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

### ***Changements et enjeux du suivi et de l'examen à l'échelle nationale pour l'après-2015***

**Le leadership politique** signifie que les gouvernements doivent rendre des comptes aux citoyens et s'engagent de manière constructive avec les institutions de contrôle. Les gouvernements doivent être disposés à s'appuyer sur des conseils techniques dans l'élaboration des politiques et les décisions politiques, et à aligner les priorités de coopération au développement avec les priorités des pays du programme, assurant que les politiques et les pratiques au niveau central et sur le terrain respectent cet

alignement. Un manque de volonté politique peut se faire sentir pour donner suite aux engagements – lorsque les risques politiques associés aux engagements de coopération au développement s'avèrent trop élevés. La faiblesse des cadres de suivi et d'examen au niveau national peut également contribuer à un manque d'incitations pour mettre en œuvre les engagements.

Le contenu des **politiques de coopération au développement national** devrait changer. La mesure des changements dépendra du contexte national et des politiques existantes ; elle devra tenir compte des changements de politiques des pays partenaires, y compris l'établissement de partenariats concrets avec des fondations philanthropiques internationales. Une pression croissante se fait sentir sur les acteurs de la coopération au développement international afin que leurs dépenses soient plus transparentes.

Les défis comprendront l'absence de telles politiques dans de nombreux pays, le manque de spécificité quant aux rôles et aux responsabilités, le manque d'indicateurs solides de résultats, l'engagement vraisemblablement limité de différentes parties prenantes, et une relation limitée avec les stratégies nationales de développement.

**Les cadres de suivi** de l'après-2015 devront couvrir un éventail plus large d'engagements de développement – qu'ils soient financiers ou non - et devront refléter la nature intégrée des liens entre les Objectifs du développement durable (ODD) proposés. L'examen des progrès vers les objectifs convenus devra être un examen holistique, qui prendra en compte un éventail plus large de partenaires de développement, tant gouvernementaux que non gouvernementaux.

Les principaux enjeux d'avenir résident dans la réalisation des évaluations de la performance de la coopération mutuelle au développement et des moyens d'intégrer les meilleures cibles de partenaires dans les cadres de suivi et les objectifs de genre dans la coopération au développement. Le nombre limité de partenaires couverts par les cadres actuels de suivi représente un autre défi. Enfin, dernier élément et non des moindres, des ressources considérables seront nécessaires pour permettre un examen plus exhaustif des engagements intégrés, des ressources considérables.

Pour **améliorer davantage l'efficacité des structures institutionnelles de la coopération au développement**, des forums nationaux de

coordination devront se réorienter vers le nouveau programme et ses engagements, en gardant à l'esprit le caractère universel des ODD et la réciprocité. Cela pourrait entraîner des changements de la portée des discussions lors de ces forums, y compris une série d'engagements non financiers. Ces changements possibles ont également des implications au niveau des intrants analytiques nécessaires, qui seront plus complexes, et pour les membres des forums nationaux de coopération au développement et les modalités de gouvernance, qui pourraient voir l'élargissement des participants, y compris un éventail plus large de partenaires, et également des acteurs du développement dans les pays qui jouent un rôle crucial dans la responsabilité nationale et sociale.

À l'heure actuelle, ces forums nationaux couvrent rarement les partenaires extérieurs au CAD et offrent peu d'incitation pour que les acteurs non-étatiques y participent. De manière générale, l'accent de ces forums sur les performances des pays du programme ne correspond pas aux discussions sur les performances des partenaires en matière de qualité, de rapidité et des autres aspects de la coopération au développement. L'insuffisance des capacités des pays du programme à organiser des forums et des programmes fixes, conduisant à une dépendance à l'égard des pays partenaires, peut également compromettre la mutualité.

Pour améliorer **les données et les informations** disponibles, il conviendra d'améliorer aussi bien la qualité que la couverture des données. L'objectif sera de renforcer les systèmes nationaux de collecte de données et de statistiques qui présentent des lacunes. Les systèmes de collecte de données devront également prendre en charge des données plus complexes en matière de financement et les autres MMO, ainsi que leurs résultats, à la fois quantitatifs et qualitatifs, et des données plus détaillées, opportunes et comparables.

Les capacités limitées à recueillir, analyser et synthétiser de grandes quantités de données pour la prise de décision, aggravées par le poids de l'élaboration des rapports, ralentissent les progrès. La révolution de données risque de laisser à la traîne des pays qui ont un accès limité aux technologies de l'information. De nombreux pays sont confrontés au manque de qualité et de rapidité des données, et des lacunes ont été observées dans le suivi des engagements à l'égard de l'égalité des sexes. Les autres défis portent sur l'utilisation insuffisante des autres sources

d'information, les lacunes d'information des acteurs non étatiques, l'accès limité des citoyens à l'information et la gouvernance inadéquate des systèmes de données.

### **Nécessité d'un changement de mentalité et d'une approche collaborative et inclusive**

Pour que les ***dirigeants politiques soient*** plus efficaces, les politiciens devront être sensibilisés à l'utilisation des informations et des données disponibles pour informer les politiques et les décisions. À cette fin, la valeur des données et des informations doit être démontrée de manière pratique. Le fait d'impliquer les hommes politiques dans la conception des cadres de suivi et d'examen améliore le sentiment d'appartenance et d'engagement.

Tous les pays devront avoir les capacités à formuler des ***politiques nationales de coopération au développement qui soient efficaces***. Ces politiques devront : i) être étroitement liées aux politiques de développement durable plus larges et plus explicitement aux stratégies plus larges de mobilisation des ressources nationales et des processus budgétaires ; ii) refléter la portée de la coopération au développement, du financement et des autres MOO ; iii) prendre en compte un large éventail d'acteurs, y compris en reflétant leurs rôles et leurs responsabilités distincts ; et iv) disposer d'indicateurs et de systèmes de surveillance solides. Les acteurs non étatiques devront s'impliquer dès le début dans la conception et la formulation des politiques, et définir des rôles explicites pour les parlements nationaux, notamment par des consultations avec les parties prenantes nationales. Les politiques devront être révisées tous les trois à cinq ans pour garantir leur pertinence.

Les ***cadres de suivi*** nationaux sont susceptibles de nécessiter des ressources importantes, sachant qu'ils devront s'adapter aux interconnexions complexes entre les différents ODD et soutenir une approche intégrée au développement durable. Les pays du programme devront être encouragés à développer de nouveaux cadres nationaux de suivi ou à adapter les cadres nationaux existants, y compris les cadres de résultats et de performance des partenaires, et les indicateurs.

Les décideurs doivent être conscients de l'importance de l'utilisation des données ventilées par sexe pour améliorer l'efficacité des politiques et des programmes, et atteindre des résultats de

développement durables. Les organes de contrôle tels que les parlements nationaux devront être encouragés à exiger une budgétisation sensible au genre dans la coopération au développement, et des rapports ventilés par sexe.

Les cadres de suivi et de déclaration pour la coopération au développement devront faire partie de et être alignés avec les cadres nationaux utilisés pour la surveillance des priorités nationales de développement. Ce point est essentiel pour assurer une approche intégrée au suivi et pour l'examen de l'ordre du jour du développement pour l'après-2015 dans son ensemble.

Les gouvernements devront ***améliorer l'efficacité des structures institutionnelles pour la coopération au développement*** en investissant dans la capacité de gérer leurs forums nationaux de coopération au développement de manière efficace. Il s'agit notamment d'assurer que le mandat et les termes de référence du forum soient intégrés dans la politique nationale de coopération au développement ; que le forum dispose de ressources suffisantes pour la préparation et l'organisation des activités du forum ; et que les systèmes soient en place pour suivre et appliquer les décisions prises pendant les réunions du forum.

Les gouvernements devront trouver des moyens créatifs pour assurer la participation de tous les partenaires concernés dans les forums nationaux sur la coopération pour le développement, par exemple, sous la forme de dialogues avec des partenaires spécifiques sur leur rôle et leur contribution dans la coopération au développement. Les dialogues avec les partenaires peuvent être complétés par des dialogues annuels multipartenaires, qui peuvent également porter sur un secteur ou une thématique, comme par exemple, les questions liées à l'eau, impliquant un éventail de partenaires travaillant dans ce domaine.

Les gouvernements locaux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la coopération au développement et pour faciliter le flux d'informations de suivi entre les niveaux local et national ; ils doivent participer à ces forums nationaux de coopération au développement.

Les partenaires du développement doivent soutenir les pays du programme à élaborer des objectifs et des indicateurs nationaux dans le cadre du programme de développement post-2015, et à adapter ou ***améliorer les systèmes nationaux existants de collecte de données et de***

**notification.** Il existe des initiatives aux niveaux mondial et régional pour améliorer les systèmes statistiques nationaux, comme par exemple l'Initiative Paris 21.

Les gouvernements doivent envisager d'organiser des forums sur le partage d'informations, le dialogue et l'apprentissage comme moyens d'engager la société civile, le secteur privé, les fondations philanthropiques et les autres acteurs non étatiques. Ils doivent également être encouragés à promouvoir l'accès libre à l'information sur la coopération au

développement. Tous ces éléments peuvent contribuer à combler les lacunes d'informations de ces acteurs du développement.

Les parlementaires, les organisations de la société civile et les groupes de réflexion indépendants doivent collaborer et promouvoir la collecte et l'analyse des informations pertinentes sur la coopération au développement, et stimuler également la demande d'intrants analytiques alternatifs de la part des gouvernements et des partenaires.

**Tableau 1 Propositions visant à répondre aux changements et aux défis de suivi et de l'examen de la coopération du développement après-2015**

<b>Catalyseur</b>	<b>Propositions</b>
<b>Leadership politique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les politiciens à utiliser les informations disponibles</li> <li>• Impliquer les hommes politiques dans la conception de cadres de suivi et d'examen.</li> </ul>
<b>Politiques nationales en matière de coopération au développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les pays devront disposer de politiques de coopération au développement qui : associent étroitement les politiques plus larges de développement durable ; reflètent l'éventail des financements et des MMO ; qui rassemblent les acteurs et illustrent leurs rôles ; et qui proposent des indicateurs et des moyens de surveillance solides.</li> <li>• Faire participer des acteurs non étatiques dans leur conception dès le début</li> <li>• Reconnaître le rôle des membres du Parlement</li> <li>• Faire participer le secteur privé et les philanthropes</li> <li>• Passer régulièrement en revue les politiques</li> </ul>
<b>Cadres des objectifs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser le programme de développement post-2015 comme une opportunité</li> <li>• Fournir un soutien pour mettre au point de nouveaux cadres ou pour adapter les cadres existants</li> <li>• Organiser des consultations avec les parties prenantes sur la conception</li> <li>• S'engager à fixer les cibles des prestataires</li> <li>• Déployer des efforts nationaux pour assurer le suivi du programme de développement post-2015</li> </ul>
<b>Structures institutionnelles efficaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refléter le mandat du forum dans la politique de coopération au développement</li> <li>• Mettre en place un système de suivi des décisions</li> <li>• Investir dans les capacités à préparer, réunir et assurer le suivi des forums</li> <li>• Trouver des moyens créatifs d'assurer la participation de tous les acteurs concernés</li> <li>• Inclure les gouvernements locaux</li> </ul>
<b>Besoins en données et en informations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires doivent soutenir : la conception des cibles / des indicateurs nationaux du programme de développement post-2015 ; les systèmes de collecte de données et de notification ; et l'analyse des données</li> <li>• Les pays doivent améliorer le suivi des engagements et des résultats liés à l'égalité des sexes</li> <li>• Utiliser les forums d'apprentissage pour engager les parties prenantes et pour combler les lacunes d'information</li> <li>• Collaborer pour promouvoir la collecte de données, y compris les données provenant de sources non-officielles</li> <li>• Encourager les évaluations indépendantes ou par les pairs des données et des systèmes d'information</li> <li>• Promouvoir l'accès libre à l'information sur la coopération au développement</li> </ul>
<b>Développement des capacités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de renforcer les unités de coordination de la coopération au développement au sein des gouvernements</li> <li>• Ces unités doivent fournir des orientations aux ministères de tutelle et aux autorités locales, et mettre en place des communautés de pratique</li> <li>• Les Parlements doivent investir dans la recherche, et les connaissances et les visites</li> </ul>

techniques

- Les pays partenaires doivent former leurs représentants

### **Notre travail vous intéresse ?**

**Pour plus d'informations, veuillez nous contacter :**

#### **Secrétariat du FDC**

Development Cooperation  
Policy Branch, Office for ECOSOC Support and Coordination  
Département des Affaires économiques et sociales des Nations  
unies  
UN Secretariat Building, 25<sup>th</sup> floor  
New York, NY 10017

Courriel : [dcf@un.org](mailto:dcf@un.org)

Site web : [www.un.org/ecosoc/dcf](http://www.un.org/ecosoc/dcf)

